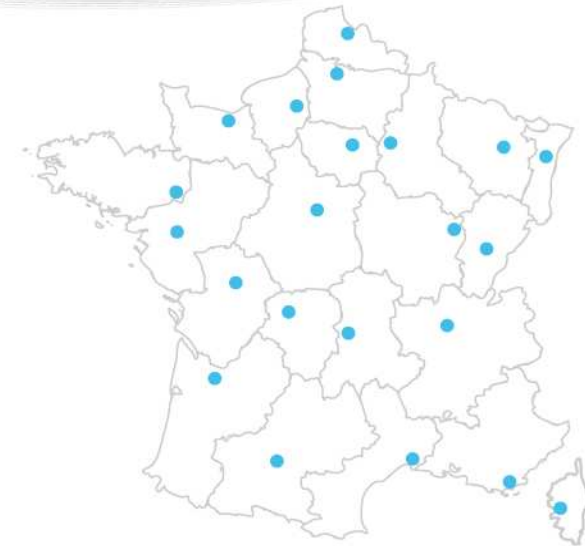




FEDORU

Fédération des Observatoires Régionaux des Urgences



Recommandation pour la création d'un ORU

Groupe de travail 2 FEDORU

Pierre-Bernard Petitcolin

Gilles Faugeras

Réunion plénière du 20 mai 2014

Pourquoi des recommandations ?



- Pour guider, aider les régions qui souhaitent implanter un ORU
- Pour contribuer à l'identification et la reconnaissance des ORU en région

→ **Travail initié dès le mois de janvier 2014**

→ **Finalisation prévue avant pour septembre**

Plan



1. Présentation théorique d'un Observatoire Régional des Urgences
2. Historique et existant
3. Les recommandations

Qu'est ce qu'un ORU ?



➔ **Objectifs**

- meilleure connaissance quantitative et qualitative de l'activité des urgences
- améliorer la qualité de la prise en charge des urgences et l'adéquation de l'offre à la demande

➔ **Comment**

- analyse de l'activité des urgences basée sur les Remontées de Passages aux Urgences (RPU) mais aussi sur toutes les autres données à sa disposition (permanence des soins, effectifs, activité, etc..).
- construit des indicateurs qualité de la prise en charge et des tensions hospitalières

Qu'est ce qu'un ORU ?



➔ *Axe principal*

- Le cœur de métier réside dans l'expertise médicale, la connaissance des urgences et de leur fonctionnement

➔ *Plus value*

- Une des plus-values, connue et mesurée, et associée à la présence d'un ORU en région est l'amélioration de la qualité et du volume des remontées RPU

Contexte réglementaire

- Mesure 15 et 16
- Convention ARS-InVS-ORU
- Arrêté du 24 juillet 2013
- ...



- Organiser et exploiter un concentrateur régional de flux
 - ▶ Assure la collecte des RPU, urgences, SAMU...
 - ▶ Assurer leurs remontées vers les instances nationales (INVS, ATIH...)
- Réaliser une analyse descriptive de l'activité et de l'organisation des urgences, des flux de patients dans le contexte de l'urgence
- Organiser la redistribution de l'information vers les professionnels concernés

- Apporter une expertise métier régionale
 - ▶ Engager avec les établissements une démarche d'amélioration de la qualité des données relatives à l'activité des urgences
 - ▶ Implanter des outils opérationnels de pilotage pour l'amélioration des parcours de soins (ROR), des pratiques et de l'organisation des structures d'urgences
 - ▶ Mise en place de registres et/ou protocoles ;
 - ▶ Etre le référent régional pour la remontée des données urgence
 - ▶ Construction d'indicateurs qualité
- Pour certains ORU, animer le réseau des urgences

■ Le réseau des Urgences :

- ▶ Organise les liens entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge des patients, les flux de patients en proximité de la structure de médecine d'urgence et l'accès aux plateaux techniques.
- ▶ Objectifs multiples : un accès de qualité pour tous en permanence et en proximité, grâce à un maillage fin du territoire ; cet accès doit être sécurisé.

■ ORU – InVS :

- ▶ Le lien se fait également au travers de la CIRE (structure de l'InVS en région) ; elle assure l'animation du réseau OSCOUR (Organisation de la Surveillance Coordonnée des Urgences) et est responsable de l'analyse des RPU à des fins de veille, surveillance et alerte sanitaire.

■ Bref Historique

- ▶ 2001 : création de l'ORU-MiP (MIDI PYRENEES)
- ▶ 2007 : création de l'ORULIM (LIMOUSIN)
- ▶ 2008 : création de l'ORU PACA
- ▶ 2010 : création de l'ORULOR (LORRAINE)
- ▶ 2013 : création de l'ORU AQUITAINE
- ▶ 2013 : création de l'ORU AUVERGNE
- ▶ 2013 : création de l'ORU LANGUEDOC ROUSSILLON
- ▶ 2014 : création de l'ORU CA (CHAMPAGNE-ARDENNE)
création de l'ORU CENTRE (en cours)
création de l'ORUDAL (Alsace)



Statuts juridiques



- Association (loi de 1901) :
- Groupement de coopération sanitaire (GCS)
- Le Groupement d'intérêt public (GIP)

Etat des lieux

ORU MIP	GIP
ORU LIM	GCS EPSILIM
ORU PACA	GIP
ORU LOR	Pas de structure juridique
ORU A	GCS de droit privé
ORU CENTRE	En création
ORUCA	Association
ORUB	Association
ORUDAL	Pas de structure juridique

- profils métiers présents dans les ORU existants :
 - ▶ Médecin urgentiste
 - ▶ Médecins
 - ▶ Secrétaire / Secrétaire comptable
 - ▶ Personnel para médical et/ou cadre de santé
 - ▶ Ingénieur et/ou analyste
 - ▶ Data manager statisticien / Statisticien
 - ▶ Epidémiologiste
 - ▶ Chargé de mission
 - ▶ Juriste
 - ▶ Infographiste
 - ▶ Géomaticienne
 - ▶ Chargé de communication
 - ▶ Chef de projet

Type de contrat



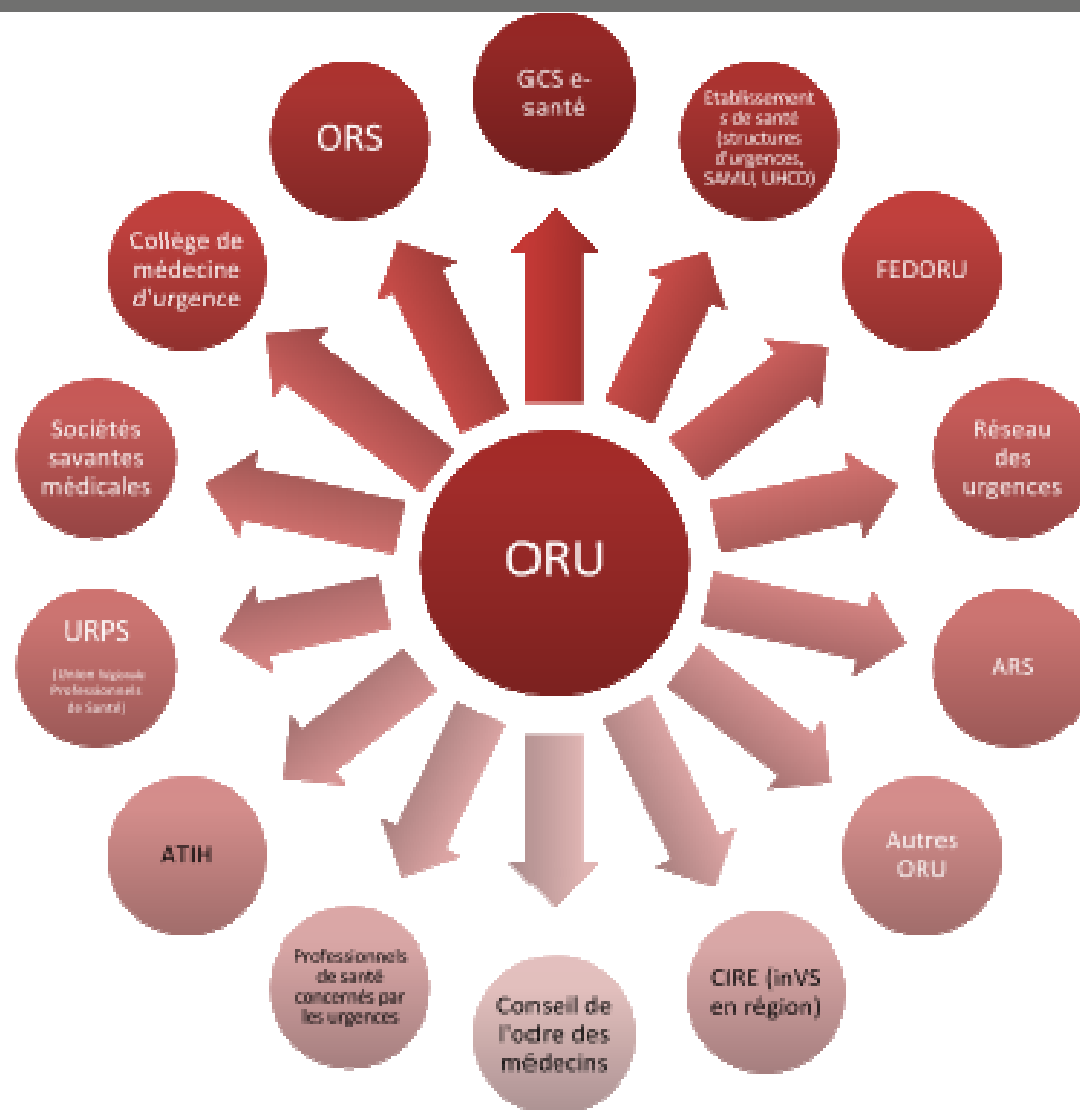
- CDD
- CDI
- Mise à disposition

- ARS

- Partenaires

- Charges de personnel
- Charges sous-traitance (impression rapport d'activité, évolution et maintenance des logiciels)
- Charges de fonctionnement (charges locatives, honoraires, télécommunication, maintenance informatique et impressions, fournitures de bureau, affranchissement, banques et assurances, documentation générale et cotisations, investissement informatique, formation professionnelle, dotation aux amortissements, charges financières, impôts sur les produits financiers, participation charges de personnel administratif, participation charges de personnel direction)
- Autres charges (déplacements, réceptions...)

Liens fonctionnels



les recommandations



présenter ces recommandations sous formes
de briques fonctionnelles (recommandations minimales)

→ Fiche synthèse en cours de validation

■ Missions :

- ▶ concentrateur de RPU,
- ▶ traitement de RPU,
- ▶ interprétation, analyse,
- ▶ rédaction et publication d'un rapport d'activité,
- ▶ expertise métier,
- ▶ production d'indicateur de prise en charge...

■ Compétences nécessaires minimales et temps dédié identifié :

- ▶ Métier (médecin urgentiste) 0,5 ETP
- ▶ Secrétariat 0,5 ETP
- ▶ Data manager / statisticien 1 ETP

- **Missions** : permettre l'accès à une structure des urgences en proximité, optimiser l'orientation des patients en fonction des plateaux techniques, garantir la sécurité et la continuité des prise en charge, coordonner les actions et les moyens des établissements de santé sur le territoire, mettre en place une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins, assurer une veille et un suivi de la qualité du fonctionnement
- **Compétences nécessaires** : métier (médecin urgentiste), secrétariat
- Réelle plus-value à mutualiser les moyens du réseau et de l'ORU
- complémentarité certaine entre les missions et les ressources humaines des 2 structures.
- Le réseau est un des principaux utilisateurs des travaux de l'ORU

- Missions : aide à l'orientation des patients, en donnant accès à la description formalisée, fiable et actualisée des ressources médicales sur le territoire de santé, au niveau régional voire interrégional.
- Compétences nécessaires : métier (médecin urgentiste)

- Missions :
 - ▶ Audit
 - ▶ EPP
 - ▶ Registre

- Compétence :
 - ▶ ARC, épidémiologiste,

- Avantage :

- Missions :
- Compétence :
- Avantage :

CONCLUSION



- Un observatoire se doit d'être une structure **souple** et **réactive** avec une bonne capacité d'anticipation.
- Il repose sur l'**expertise métier** de son équipe.
- La variété des missions décrit les différentes organisations régionales, les différences régionales et les différentes genèses de ces structures.
- Les ORU ont vocation à être intégrés à toutes les dynamiques de complémentarité sur les projets du périmètre des urgences.